



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 23 mai 2024

**ÉCONOMIE**

**Fête des mères – vente illégale de fleurs**

Le 26 mai prochain, la fête des mères sera l'occasion d'offrir des fleurs à toutes les mamans de Guadeloupe. Au vu du développement constaté ces dernières années de la vente illégale de fleurs et de ses conséquences en termes de concurrence déloyale pénalisant les artisans fleuristes régulièrement installés, des opérations de contrôle seront menées sur l'ensemble du département lors de la fête des mères par les services de police et gendarmerie notamment aux abords des routes.

Pour rappel, le fait de vendre ou d'exposer, en vue de la vente, des marchandises dans des lieux publics sans autorisation ou déclaration régulière constitue une contravention de cinquième classe réprimée par le code pénal (amende de 1 500 €) et à titre complémentaire, la possibilité de voir consignée pour un mois la marchandise qui peut par la suite être saisie et confisquée.